

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abelle qui a pour la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces. By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day. In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed: (1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficult

expressions are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

LE DEJEUNER DE NAPOLEON.

Suite. III. (L'imparfait comme temps descriptif.)

Ce grand établissement qui venait d'être repeint à neuf avait un aspect bizarre. L'entrée principale, placée au centre, était large et majestueuse et supportait un étage unique, que surmontait le toit pointu, aux angles recourbés; signe distinctif des monuments du Cielste Empire. De chaque côté du principal corps de logis s'élevait un pavillon, relié au centre par des constructions de bois peint et doré ornées de dragons aux ailes déployées.

L'ensemble de l'édifice représentait un aspect fidèlement une pagode.

L'intérieur était magnifiquement aménagé et offrait aux amateurs d'exotisme tous les raffinements du luxe asiatique.

Le pavillon de droite était occupé par un restaurant que fréquentaient les gens riches de la capitale.

"This large establishment had just been newly repainted (ré-pai) ab nest). Presented a queer sight (avait l'air) n'ass-pai bee-zahr). The main entrance (l'air) trai prai-see-pall). Placed in the middle (placé) au milieu) of the main (le) corps de logis) s'élevait un pavillon, relié au centre par des constructions de bois peint et doré ornées de dragons aux ailes déployées.

"The interior was magnificently furnished and offered to the amateurs of exoticism all the refinements of the Asiatic luxury."

"The pavilion on the right was occupied by a restaurant which frequented by the rich of the capital."

"This large establishment had just been newly repainted (ré-pai) ab nest). Presented a queer sight (avait l'air) n'ass-pai bee-zahr). The main entrance (l'air) trai prai-see-pall). Placed in the middle (placé) au milieu) of the main (le) corps de logis) s'élevait un pavillon, relié au centre par des constructions de bois peint et doré ornées de dragons aux ailes déployées.

"The interior was magnificently furnished and offered to the amateurs of exoticism all the refinements of the Asiatic luxury."

"The pavilion on the right was occupied by a restaurant which frequented by the rich of the capital."

"This large establishment had just been newly repainted (ré-pai) ab nest). Presented a queer sight (avait l'air) n'ass-pai bee-zahr). The main entrance (l'air) trai prai-see-pall). Placed in the middle (placé) au milieu) of the main (le) corps de logis) s'élevait un pavillon, relié au centre par des constructions de bois peint et doré ornées de dragons aux ailes déployées.

"The interior was magnificently furnished and offered to the amateurs of exoticism all the refinements of the Asiatic luxury."

"The pavilion on the right was occupied by a restaurant which frequented by the rich of the capital."

"This large establishment had just been newly repainted (ré-pai) ab nest). Presented a queer sight (avait l'air) n'ass-pai bee-zahr). The main entrance (l'air) trai prai-see-pall). Placed in the middle (placé) au milieu) of the main (le) corps de logis) s'élevait un pavillon, relié au centre par des constructions de bois peint et doré ornées de dragons aux ailes déployées.

"Magnificently fitted up (magnifiquement aménagé) et offert aux amateurs d'exotisme tous les raffinements (du) luxe asiatique)."

Les Tribunaux

Cour Civile de District.

Nouveaux Procès.

American Brewing Co. vs. Robertson, Rieckert & Busby, réclamation, \$404.

Edward Christopher Palmer vs. Alice Atkinson, séparation de corps et de biens.

Adolphe Lambert vs. Edward Godeaux, pour des billets, \$1,250.

McCreary Lumber Co. vs. Krauss Bros. Lumber Co., réclamation, \$33,003.

Mobile Stove and Pulley Manufacturing Co., propriétaires de la Mobile Pulley and Machine Works, vs. Gilbert D. Von Phil, compte ouvert, \$43,999.

Elat de la Louisiane vs. American Sugar Refining Co., pour l'expulsion hors de l'Etat de la Louisiane.

Jahncke Navigation Co. vs. Alabama and New Orleans Canal Co., réclamation, \$1,510.

Dixie Homestead Assn. vs. Mue Blanche Schwartz, saisie immobilière, \$2,865.51.

Successions.

La succession de Peter Mullikan, 4746 ouverte, Jeudi.

Première Cour de Cité.

Nouveaux Procès.

Singer Sewing Machine Co. vs. Mme Elvora Taylor et son époux, pour possession d'une machine à coudre; vs. Mme Daisy Vallot et son époux, pour possession d'une machine à coudre.

M. Kirschman vs. Nathan Shandinger, réclamation, \$16.

George St. Paul vs. Harry D. Wallace, réclamation, \$75.

Martin Henderich vs. Frank Pella, réclamation, \$72.

Melle Live Stock Commission Co. vs. Jean Marie Gougat, réclamation, \$18.

Henry T. Roux vs. H. S. Roby, réclamation, \$16.

R. Bates vs. Otto Chassaniol et al. in solido, réclamation, \$29,800.

Frank J. Savoca vs. Henry F. Balsor, réclamation, \$14,500.

Ashlon Music Co., Ltd. vs. S. C. Braud, réclamation, \$16.75.

T. Anola vs. Mme Patterson, épouse de Theodore Riecky, réclamation, \$14,350.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Irving R. Saal à Alex. L. Smith, 2 lots Palmyra, Solomon, S. Honnessy et Cleveland, \$2,000. — Vidrine.

Chas. W. Fox, Jr., Agent à Gustave F. Schadowsky à William H. Bourne, lot Banks, Baudin, Salcedo et Lopez, \$2,000. — Loumis.

J. Casey à Louis B. Gebs, bail de la propriété No. 2121 Bienville pour 12 mois à \$20 par mois.

Bernard Raynal à Dixie Homestead Assn., lot Bienville, Cortez, Telemachus et Iberville, \$1000. — Legier.

Dixie Homestead Assn à Francis G. Malin, Jr., la même propriété, \$1000. — Beary.

A. G. Spaulding et Bros. à F. W. Robbert, bail du second étage, No. 140 Carondelet pour 5 ans à \$50 par mois.

Felix J. Dreyfous à Conservatoire Homestead Assn, lot Delgado, Carrollton ave., City Park ave., Dumaine et Morgan Boulevard, \$3800. — Buchmann.

Mlle Nettie B. Lindsey à Conservatoire Homestead Assn., 1 lots Memphis, St. Louis, Walker et Monton, \$1000. — Buchmann.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, et lot Delgado ave., Carrollton ave., City Park ave., Dumaine et Morgan Boulevard, \$3800. — Buchmann.

Ernest A. Carrere Co. Ltd. à Marshall A. Young, lot Allen, Industry, Annette et Duels, \$225. — Untereiner.

Joseph W. May, et al à Isidore Singer, 2 lots Sixième, Septième, Howard et Freret, \$600. — Dreyfous.

Mlle Jennie Lazard à Milton M. et James E. Walther, lot St. Andrew, Dryades, Baronne et Felicite, \$3400. — Murphy.

Emma Realty Co. à Frank Cochiaro, 2 lots Rochelblave, Dorgenois, 1me et 3me, \$520. — Ellis.

Leopold Hildebrandt à Mlle Josephine E. Hildebrandt, 1/2 lot Ammoniation, Laurel, Pleasant et Tolédano, \$750. — Guilhaud.

Julius Bodinger à Henry Kugler, 2 lots Bringer, Teche, Nueze et Lawrence, \$500. — Fleury.

Oliver Dorsey à Mme Lolo Lewis, lot Diana, Verret, Newton et Nueze, \$950. — Fleury.

Orleans Plantation Co. Ltd. à Joseph A. Blythe, 2 terrains sur Mammus avenue, \$2186.25. — Bailly.

Mme Edward Glaser à Union Homestead Assn., portion Peniston, Amelia, Baronne et Carondelet, \$5000. — Gurley.

Acquéreur à Mlle Thoresa C. Schatz, la même propriété, \$5,000—Gurley.

Dixie Homestead Assn. à Mue Charles Falek, 3 lots Soniat, Robertson, Valmont et Magnolia, \$3900. — Beary.

Mme Henry Stafford Anderson à Mme William J. Bland, lot Uperline, Claiborne, Cadiz et Willow, \$1200. — Rouen.

Commercial Security Co. Ltd. à Mme Rosa A. Colton, lot Fern, Short, Green et Hickory, \$65.76. — Stafford.

BUREAU DES HYPOTHEQUES.

Ephraim Rosenberg à Joseph A. Lautenschlaeger, Jr., \$6000, 2 billets, 1 an, 7 pour cent, lot Bienville, Iberville, Decatur et Chartres. — Lautenschlaeger.

Mme Veuve Lionel J. McCarthy à Jos. Lautenschlaeger, \$50, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Iberville, Decatur et Chartres. — Lautenschlaeger.

John C. Wolf - Theo. A. Beck, \$750, 1 billet, 8 pour cent, lot Robertson, Jackson, Freret et Josephine. — Legier.

Mme Colby D. Knapp à Frank B. Twomey, \$600, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Berlin, Milan, Carondelet et Saint Charles. — Danziger pour Dreyfous.

Antonio Caro à Geo. J. Veith, \$300, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, 2 lots Claiborne, Derbigny, Clouet et Louisa. — Charbonnet.

M. Paul Deschanel à ses concitoyens

M. Paul Deschanel, président de la Chambre, a envoyé l'adresse suivante qui a été apposée dans toutes les communes de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou qu'il représente:

A ma famille percheronne. Au mois d'avril dernier, dans toutes nos réunions, je vous ai dit:

"La guerre des Balkans n'a été qu'une préface. Le duel entre les Germains et les Slaves est inévitable. Et la France y sera fatalement engagée."

Voici l'heure: Je voudrais être au milieu de vous; mais devoir me retient à Paris.

Mes vœux ardents accompagnent nos soldats qui vont se montrer dignes de leurs aïeux en combattant pour la plus sainte des causes: le salut de la civilisation, la liberté de la France et de l'Europe.

Ma femme, moi et mes enfants, nous sommes de cœur avec leurs mères, avec leurs pères, avec leurs épouses, avec leurs enfants, avec leurs familles.

Nous leur adressons l'hommage de notre profonde amitié et notre grande espérance. Vive la République! F. DESCHANEL.

PLUS D'APPETIT ??

Prenez alors un verre de

"DUBONNET"

Le grand tonique et apéritif français, supérieur au meilleur COCKTAIL

Vendu dans tous les hôtels, restaurants et clubs de la Nouvelle-Orléans et aussi par tous les marchands de vin et les épiciers



Insistez sur l'original

"DUBONNET"

et évitez les contrefaçons

E. C. VILLERE CO

Distributeurs pour le Sud

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P.M. Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yslosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains. Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant. Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.